

(2) L'oeil du gouvernement sur l'industrie

Parce qu'elle fonctionne comme une entreprise pétrolière intégrée, en concurrence et parfois en association avec les autres sociétés pétrolières, Petro-Canada a sans contredit une connaissance de l'intérieur de l'industrie que n'a pas le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ni l'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier ni quelque autre organisme de réglementation comme l'Office national de l'énergie. Ce point de vue est aussi à l'abri de toute influence de la part d'une association dont l'objectif est d'abord de défendre les intérêts collectifs de l'industrie. Par sa polyvalence, Petro-Canada est comme un oeil à multiples facettes braqué sur l'industrie, et un oeil d'autant plus précieux que le gouvernement fédéral peut s'en servir.

Le Comité ignore dans quelle mesure le gouvernement fédéral profite de la possibilité d'utiliser Petro-Canada de cette façon. Il n'existe aucun moyen sûr, pour quelqu'un de l'extérieur, de savoir si cette fenêtre sur l'industrie est vraiment utile ou même exploitée.

(3) L'oeil du public sur Petro-Canada

En comparaison des quatre autres pétrolières d'État étudiées par le Comité, Petro-Canada est moins surveillée par le gouvernement. Les autres sociétés d'État font, en effet, l'objet d'un contrôle politique plus serré et d'examen financiers plus rigoureux sous forme de vérifications comptables et d'autres procédures.

L'obligation qu'a Petro-Canada de rendre des comptes au public, par l'intermédiaire du Parlement, est minimale. Ses rapports annuels ne renferment pas autant de renseignements que ceux de sociétés pétrolières analogues du secteur privé. Petro-Canada ne publie pas de rapports trimestriels. Les comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat peuvent la convoquer comme témoin pour l'interroger sur son rapport annuel, mais ils ne l'ont pas fait systématiquement jusqu'ici. Du temps où elle avait encore droit à des crédits parlementaires, Petro-Canada a comparu devant le Comité de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre (anciennement des Ressources naturelles et des Travaux publics) pour témoigner au sujet du budget des dépenses. Malheureusement pour les députés chargés d'examiner les crédits de Petro-Canada, le plan d'entreprise présenté au ministre demeure confidentiel (comme c'est le cas pour toutes les sociétés d'État) et seul un bref sommaire de ce plan est déposé au Parlement. Les renseignements contenus dans ce document ne sont pas suffisants pour pouvoir faire une étude approfondie des activités.

Le public devrait avoir accès à plus d'information sur Petro-Canada. Par exemple, la société pétrolière devrait être tenue de fournir des renseignements du genre de ceux qu'exige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario dans son formulaire d'information annuel, ou encore la *U.S. Securities and Exchange*